

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 82, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an..... \$2.00

Canada et Etats-Unis..... 1.50

France..... 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE.

J. MONIER, Directeur.

Représenté en France par:

LES COMPTOIRS COMMERCIAUX FRANÇAIS.

58 rue des Petites Écuries, Paris.

MONTREAL, 29 MARS 1889.

LA SITUATION DES BANQUES

Le règlement de l'échéance du 4 février et des billets échus dans le cours du mois a forcé bon nombre de maisons de commerce à augmenter leur ligne d'escompte et à passer aux banques nombres de billets de pratiques qui autrefois payaient comptant; aussi trouvons nous dans le total des escomptes au 28 février une augmentation de \$1,500,000 sur les chiffres du mois de janvier.

Si l'on ajoute à cette somme une autre somme de \$700,000 représentant l'augmentation des prêts et avances aux corporations municipales et commerciales ou industrielles, on arrive à une augmentation totale de \$2,200,000 dans les prêts avances et escomptes au public pour le mois de février.

D'un autre côté les dépôts accusent depuis deux mois une diminution assez forte quoiqu'elle porte principalement sur les dépôts du gouvernement.

Au 31 décembre, les dépôts des gouvernements et du public donnaient un total de \$136,217,376
Au 28 février, le total n'est plus que de 131,813,300

Soit une diminution de \$4,404,076

Il est vrai qu'il faut tenir compte du fait que les prêts faits aux gouvernements ont diminué, dans la même période, de \$560,000 environ, ce qui laisserait une diminution nette de fonds à la disposition des banques de plus de \$3,800,000.

Avec l'augmentation des escomptes et la diminution des dépôts, la situation des fonds sans emploi doit se modifier d'une manière assez sensible, quoiqu'il n'y paraisse pas encore beaucoup au chiffre des taux d'intérêt demandés. Mais les banques exerceront probablement plus de discrétion et de prudence dans l'ouverture ou l'extension des crédits, ce qui ne saurait être un grand mal dans la période que nous traversons.

Les marchandises anglaises étant généralement payées à 4 mois par nos exportateurs, le mois de février était pour eux aussi un mois d'échéances et ils ont dû faire remise en Angleterre de sommes considérables; nos banques leur ont vendu des traites sur leurs correspondants de Londres et elles en ont crédité le montant à ces correspondants, ce qui explique une augmentation de \$500,000 dans le débit de leurs comptes courants avec l'Angleterre et une diminution d'un peu près autant dans le crédit, soit en tout, une différence de \$1,000,000.

La circulation a augmenté un peu, la quantité entre les mains du

public accuse une augmentation de \$559,000. Cela est dû sans doute au fait que le mouvement des grains a été un peu plus considérable en février, grâce à l'établissement des chemins d'hiver. D'ordinaire en janvier février et mars la circulation qui a pris son maximum en décembre commence à revenir aux banques par le canal ordinaire de paiement des billets et des règlements de comptes à la campagne; mais cette année nous n'avons eu ni règlements de comptes, faute d'avoir vendu les grains, ni paiement de billets, de sorte que l'argent ne circule pas et ne rentre pas.

Il y a enfin à constater une diminution de \$1,400,000 dans le chiffre de l'actif immédiatement réalisable.

Voici un tableau comparatif des principaux comptes au 31 janvier et au 28 février:

	PASSIF	Février 1889	Janvier 1889
Capital autorisé.....	75,779,999	75,779,999	
Capital versé.....	60,235,403	60,224,913	
Réserves.....	19,154,898	19,080,565	
Circulation.....	31,868,151	31,592,373	
Dépôts des gouvernements.....	11,518,591	13,695,271	
Cautionnements.....	316,070	338,411	
Dép. publics remb. à demande.....	52,767,186	53,809,378	
Dép. publics remb. après avis.....	67,527,523	66,616,793	
Dép. ou prêts d'autres Banques garanties.....	234,000	273,810	
Dép. ou prêts d'autres Banques non garantis.....	2,349,368	2,380,501	
Balances dues à d'autres Banques au Canada.....	915,695	849,277	
Balances dues à d'autres Banques à l'étranger.....	80,315	128,091	
Balances dues à d'autres Banques en Angleterre.....	2,303,10	1,816,160	
Autres dettes.....	357,268	346,045	
Totaux, passif.....	\$170,265,779	171,046,109	
	ACTIF		
Espèces.....	7,600,627	7,629,835	
Billets du Dominion.....	10,796,153	11,304,114	
Billets & chèques d'autres Banques.....	5,385,472	5,670,801	
Créances sur Banques canadiennes.....	4,022,011	3,913,198	
Créances sur Banques étrangères.....	18,036,583	18,206,031	
Créances sur Banques anglaises.....	2,818,797	3,330,428	
Actif promptement réalisable.....	\$48,659,643	\$50,054,407	
Obligations fédérales.....	2,014,926	2,014,926	
Valeurs publiques étrangères.....	4,400,095	4,447,228	
Prêts aux gouvern. Prov. & Féd.....	1,250,730	1,458,253	
Prêts sur titres, valeurs.....	11,650,267	11,997,874	
Prêts à des corporations municipales.....	3,810,467	3,459,813	
Prêts à d'autres corporations et Compagnies.....	19,396,022	19,056,450	
Prêts à d'autres Banques, garanties.....	515,357	529,911	
Prêts à d'autres Banques, non garanties.....	185,000	35,000	

Compt. en cours.....	145,859,622	144,314,952
Effets échus et non garantis.....	871,191	923,369
Autres créances échues, non garanties.....	216,450	207,296
Effets & créances échus, garantis.....	1,483,825	1,498,058
Immeubles.....	987,862	973,994
Créances hypothécaires.....	713,212	699,465
Immeubles occupés par les bureaux des Banques.....	3,772,912	3,757,102
Autres valeurs.....	4,698,073	4,786,712
Totaux, actif.....	\$250,435,604	251,015,110

Nous terminerons par nos comparaisons ordinaires:

	PASSIF	
31 janvier 1889.....	\$171,046,109	
28 février 1889.....	170,265,779	
Diminution.....	\$780,330	
	ACTIF	
31 janvier 1889.....	251,015,110	
28 février 1889.....	\$250,435,104	
Diminution.....	\$579,506	
Diminution du passif.....	\$780,350	
Diminution de l'actif.....	\$579,506	
Augmentation nette de l'actif.....	\$200,824	
Janvier 1889.		
Actif.....	\$251,015,110	
Passif.....	171,046,109	
Excédant.....	79,969,061	
Capital et réserve.....	79,305,478	
Excédant net.....	\$683,563	
Février 1889.		
Actif.....	\$250,435,604	
Passif.....	170,265,779	
Différence.....	\$80,169,825	
Capital et réserve.....	79,390,301	
Excédant net.....	\$779,524	
Gains nets de février:		
Augmentation de l'actif.....	\$200,824	
Perte au fonds de réserve.....	74,313	
Total.....	\$275,137	

LE SURINTENDANT DE L'AQUEDUC

Parmi les ingénieurs de mérite qui sont sur les rangs pour obtenir la position de surintendant de l'aqueduc de Montréal, laissée vacante par le décès de M. Lesage, nous comptons MM. l'échevin Rousseau, Lavallée, ingénieur de la ville et J. Emilien Vannier, professeur à l'école polytechnique.

L'un ou l'autre de ces trois candidats ferait, croyons-nous, un bon surintendant, M. Rousseau a une longue expérience et des connaissances pratiques très solides; M. Lavallée depuis qu'il est au service de la cité a donné des preuves manifestes d'un talent hors ligne.

Mais nous préférons peut-être voir la préférence donnée à M. Vannier, et pour plusieurs raisons. M. Vannier est un ancien élève de notre école polytechnique; il en est devenu un des professeurs les plus éminents. Et ce serait donner un grand prestige à notre école et un grand encouragement aux élèves qui en suivent les cours, que de donner une position de cette importance à M. Vannier, ancien élève et professeur de l'école pour laquelle la ville et le gouvernement dépensent chaque année une somme si considérable.

M. Vannier n'est pas seulement éminent dans la théorie de son art; il a montré en maintes occasions qu'il est aussi parfaitement compétent dans la pratique et les études qu'il a faites, les travaux qu'il a dirigés, et les consultations qu'il a été appelé à donner sur des travaux de génie civil, le classent parmi les plus compétents de nos ingénieurs. L'Association des ingénieurs civil de la Puissance a exprimé de lui absolument la même opinion, en l'élevant pour faire partie de son conseil de direction à la place du regretté M. Lesage.

Si ses collègues, ses pairs, qui doivent mieux que personne savoir ce que vaut un ingénieur, l'ont jugé le plus digne de prendre la place de M. Lesage, parmi eux, nous croyons que le conseil de ville devrait suivre leur exemple et confier à M. Vannier la direction du département auquel présidait M. Lesage dans le service de la cité.

INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.

L'honorable M. Costigan, ministre du revenu de l'intérieur, vient de présenter à la Chambre des Communes un bill refondant les lois concernant l'inspection des bois de construction.

Cette inspection était gouvernée, jusqu'ici, dans les provinces de Québec et d'Ontario par le chapitre 103 des Statuts Refondus du Canada, et chacune des provinces maritimes avait ses lois spéciales sur le sujet. Le nouveau bill établit une législation uniforme pour tout le Canada; et comme quelques unes de ses dispositions peuvent intéresser nos commerçants de bois et nos entrepreneurs—quoiqu'il regarde principalement ceux qui exploitent les limites ou concessions forestières, nous allons en donner un résumé succinct.

D'abord le Canada est divisé en quatre districts d'inspection, dont un comprenant les Provinces Maritimes; un comprenant la province de Québec, un la province de l'Ontario et un la Colombie Anglaise; le Gouverneur général en Conseil étant autorisé à les modifier et à en établir d'autres au besoin.

Le Gouverneur nomme dans chaque district un bureau d'examineurs de trois personnes, qui feront subir un examen aux candidats à la charge d'inspecteurs. Les examinateurs seront assermentés et recevront \$10. par chaque séance.

Sur instruction du ministre, ce bureau se réunira pour examiner les candidats; il pourra se faire aider d'autres personnes expertes et il délivrera des certificats aux candidats qui auront justifié de leur capacité.

Le Gouverneur en conseil nomme dans chaque district un inspecteur en chef dont le salaire ne dépassera pas \$2,000, et autant d'inspecteurs qu'il jugera à propos.

Personne ne pourra être nommé inspecteur en chef ou inspecteur s'il n'a obtenu un certificat des examinateurs, excepté le surintendant ou son député ou le caissier des inspecteurs-mesureurs de Québec actuellement en charge et les inspecteurs actuels.

Les inspecteurs ne devront pas faire commerce de bois de cons-